

Présentation de la Fédération Française des Centres Sociaux (FCSF)

Les centres sociaux sont nés à la fin du 19^{ème} siècle dans la banlieue parisienne. L'intuition de base des fondateurs était d'associer ceux qui portent une question à la réponse, plutôt que de penser sans eux et pour eux. Le concept a grandi, puis les pouvoirs publics s'en sont emparés, notamment les Caisses d'allocation familiales.

Il existe aujourd'hui 2000 centres sociaux en France, dont 300 en milieu rural. Tous doivent obtenir un agrément de la CAF renouvelable tous les 4 ans. 75 % de ces 2000 centres sont en gestion associative, les autres sont gérés en direct par des communes ou des CAF. Le budget moyen d'un centre social est de 450 000 €.

La 1^{ère} fonction des centres sociaux, le socle, c'est l'accueil et l'écoute, une présence de proximité dans le quotidien. Le projet des centres sociaux est ensuite articulé autour de trois logiques :

- Maison des services et activités : garderie, activités culturelles et loisirs occupent la majeure partie du temps de travail des centres, c'est la partie la plus visible de l'iceberg. Elles cherchent en même temps à apporter des réponses à des demandes/besoins des personnes mais aussi permettent de générer du passage, de la connaissance, entre les habitants.
- Maison des projets : des habitants ont des envies, des questions communes, les centres sociaux les accompagnent dans leur dynamique collective.
- Maison de citoyenneté : les centres sociaux sont à l'écoute d'un territoire, ils assurent une veille sociale, et sont en capacité de formuler des analyses et des propositions. Ils peuvent contribuer à penser l'intérêt général.

Les centres sociaux sont à la croisée de trois mondes : le développement social local, l'éducation populaire et l'Economie Sociale et Solidaire. Le constat fait aujourd'hui est que la question de l'économie et de l'entreprise est essentielle. Les centres sociaux ne peuvent plus traiter la question sociale et citoyenne sans traiter la question économique et sa résultante qui est l'emploi.

Par ailleurs, et sans qu'on puisse parler de péril en la demeure, car l'agrément et le financement de la CAF ont un effet de levier important, les financements publics sont de plus en plus contraints, voire en baisse. Des licenciements économiques ont lieu.

Le modèle économique des centres sociaux est donc interrogé. Ce qui est difficile à financer, ce ne sont pas les activités et services, car pour cela les partenaires locaux voient bien ce qu'ils payent, mais plutôt la fonction d'animation globale (la maison des projets et la maison de citoyenneté) que la CAF prend en charge à 40%. Les 60% restant à charge devant être couverts par des partenaires qui ne voient pas toujours l'intérêt de ce travail transversal.

Au cœur des mutations actuelles dans un souci d'éducation populaire, ce sont ces 2 maisons qui sont à développer ; dans la mesure où ce sont des espaces de construction de discernement voire de « subversion », ce qui est justement plus difficile à faire financer.

La FCSF mène une action de lobbying auprès de la CNAF pour augmenter les financements, d'abord sur ces deux axes et non pour des nouveaux services et activités. A l'heure actuelle la question des relations associations et entreprises est à peine posée dans les centres sociaux. Officiellement le chantier n'est pas ouvert.

Type de partenariat

- Au début des années 90, la FCSF et des bailleurs sociaux (ARRAHLM, SONACOTRA, FNARS, FJT ...) ont amorcé le lancement de services de proximité porté par des habitants entrepreneurs dans une logique de développement économique communautaire (expérience québécoise). La montée en puissance de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et l'allocation de postes d'insertion a freiné le développement de l'initiative. Les services qui ont survécu se sont inscrits dans l'IAE (exemple du Réseau Cocagne).

- Les partenariats actuels avec l'entreprise sont à un stade très peu avancé et se limitent pour le moment à un peu de sponsoring : achat d'espace publicitaire dans les journaux, soutien à une manifestation, logo sur un mini-bus...

- On est aujourd'hui dans une pratique au coup par coup : il n'y a pas de planification au niveau fédéral, chaque centre social entreprend ou non une recherche de lien avec une entreprise, de son territoire généralement.

Enjeux pour l'association

- Préserver le projet associatif, maintenir les trois fonctions essentielles, y compris l'accompagnement au projet et la veille citoyenne.

- Les centres sociaux ne peuvent plus traiter la question sociale et citoyenne sans traiter la question économique.

Enjeux pour l'entreprise

- Les centres sociaux pourraient servir de plateforme d'acteurs publics et privés autour du développement social et économique d'un territoire, renforcer le maillage local. Ils jouent déjà ce rôle d'intermédiation avec les collectivités territoriale ou les bailleurs sociaux.

- Les centres sociaux contribuent à renforcer l'attractivité d'un territoire, une entreprise a tout intérêt à s'implanter dans un territoire où le tissu social est dense et développé.

- Par leur action éducative, les centres sociaux contribuent au développement de compétences qui s'apprennent mais ne s'enseignent pas, dont l'entreprise a besoin.

Plus-value escomptée pour les bénéficiaires

- Insertion sociale mais aussi professionnelle des habitants : on ne peut plus traiter la question sociale indépendamment de la question économique.

- Attractivité et qualité du territoire et du Vivre ensemble

Enseignements

- En allant chercher des partenariats avec des entreprises, il est indispensable de contrer la tentation de désengagement des pouvoirs publics.
- Aller chercher des financements auprès d'entreprises nécessite des compétences spécifiques qu'à l'heure actuelle les centres sociaux n'ont peut-être pas suffisamment.

Suites

- La Fédération va se pencher davantage sur ces questions et voir ce que de tels partenariats pourraient apporter concrètement à chacune des parties. ■